



Commune de St Christo-en-Jarez

www.st-christo.fr

04 77 20 85 19

RISQUES MAJEURS

LES
BOIS
S
M
S
M
S
M
S
M
S



Edition 2012
Mise à jour en 2017
**DOCUMENT
A CONSERVER**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
Commune de St Christo-en-Jarez - Edition 2012 mise à jour en 2017- p. 2

La loi de modernisation du 13 août 2004 sur la sécurité civile oblige les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) à créer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Dossier d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM).

La commune de St Christo-en-Jarez étant concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Bassin du Furan (rivière de l'Onzon) approuvé le 30 novembre 2005, l'obligation d'élaborer ces documents s'impose.

Qu'est-ce qu'un PCS ?

C'est un plan à usage des élus communaux dont le but est d'organiser, en cas de risques majeurs, l'intervention de la commune pour appuyer l'action des services de secours et pour assurer l'alerte, l'information, l'assistance et le soutien de la population.

Qu'est-ce qu'un DICRIM

Quels risques sur notre commune ?

- ⇒ le risque inondation (rivière l'Onzon),
- ⇒ le risque de transport de matière dangereuse par canalisation (colonne GAZ),
- ⇒ les risques liés aux phénomènes météorologiques (présents sur toute la commune)

C'est un document destiné à la population afin de l'informer de l'existence de risques majeurs présents sur la commune, des mesures de sauvegarde pour s'en protéger ainsi que des consignes de sécurité à appliquer.

Signalez tout événement anormal en appelant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou d'un portable

LE RISQUE INONDATION

La rivière L'ONZON concerne la commune et plus précisément le hameau LE VIEIL ALBUZY.

DEFINITION

Une inondation est une **submersion** plus ou moins **rapide d'une zone**. Elle peut être la **conséquence d'un débordement de cours d'eau** provoqué par des pluies importantes, violentes ou par la fonte des neiges.

PICTOGRAMMES



VIGILANCE METEO

niveau 3



Il faut être **très vigilant**. Des phénomènes dangereux sont prévus.

↳ *Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.*

niveau 4



Une **vigilance absolue** s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

↳ *Se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils et consignes émises par les autorités.*

CONSEILS DE COMPORTEMENT



N'allez pas chercher vos enfants (voir page 7)



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes de secours



Fermez les portes, fenêtres, soupiriaux et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio pour les consignes à suivre

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE PAR CANALISATION

La canalisation de transport de gaz haute pression St Chamond-La Fouillouse concerne la commune. Les hameaux LA CHADELIERE et GONDRAN sont les plus proches sans pour autant être dans la zone à risques.

DEFINITION

Une matière dangereuse est une **substance** qui, par ses propriétés physique ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est **susceptible** de mettre en œuvre, peut **présenter un danger grave** pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

PICTOGRAMMES



CONSEILS DE COMPORTEMENT



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes de secours



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Rentrez le plus rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Ecoutez la radio pour les consignes à suivre

LES RISQUES LIES AUX PHENOMENES METEOROLOGIQUES

La commune peut être concernée par le risque intempérie (neige, grêle, vent, verglas...) dans son ensemble ou sur certains secteurs seulement, selon la situation.

DEFINITION

Une intempérie est un phénomène atmosphérique comme la pluie, la neige, la grêle ou encore le vent qui arrive de façon plus ou moins **rapide** et plus ou moins **importante** et qui perturbe l'activité humaine.

PICTOGRAMMES



VIGILANCE METEO



Il faut être **très vigilant**. Des phénomènes dangereux sont prévus.

↳ *Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.*



Une **vigilance absolue** s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

↳ *Se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils et consignes émises par les autorités.*

CONSEILS DE COMPORTEMENT



N'allez pas chercher vos enfants (voir page 7)



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes de secours



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages

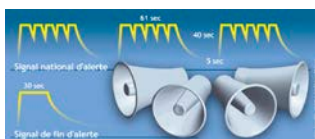


Ecoutez la radio pour les consignes à suivre

ALERTE !

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA)



Elles émettent des sons de trois séquences de 1 minute et 41 secondes espacées d'un silence. Le son est modulé, montant et descendant.

COMPORTEMENT A SUIVRE :

Se mettre à l'abri dans un bâtiment et écouter la radio.

Fin de l'alerte : Lorsqu'il n'y a plus de danger, la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.

Les radios locales



France INFO St Etienne sur 105.6 MHz
France INTER St Etienne sur 99.5 MHz
RADIO SCOOP St Etienne sur 91.3 MHz

LES BONS REFLEXES

En cas d'alerte

ECOUTEZ LA RADIO

C'est le meilleur moyen pour rester informé.
Vous pourrez connaître la nature du danger, connaître son évolution et les consignes à suivre.

LE SAVIEZ-VOUS ?
France INTER est reliée directement à la Direction du Ministère de l'Intérieur

NE TELEPHONEZ PAS

Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS

N'encombrez pas les voies de circulation.
Ne vous exposez pas et n'exposez pas vos enfants au danger inutilement.
Le personnel enseignant s'occupe d'eux.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Les enseignants disposent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Ils savent ce qu'ils ont à faire. Faites leur confiance, les autorités les aident à prendre en charge vos enfants.

NE FUMEZ PAS

Ne connaissant pas la nature du risque et pour éviter toute aggravation de la situation, ne fumez pas et éteignez toute flamme nue.

RECUPEREZ VOTRE KIT D'URGENCE

Le Kit d'Urgence rassemble dans un sac les équipements minimums à conserver en cas d'évacuation. La constitution du Kit est bien sur non exhaustive et se fait en fonction des moyens de chacun.

EXEMPLE DE KIT D'URGENCE

- Lampe torche
- Radio
- Piles
- Trousse premiers secours
- Aliments énergétiques (fruits secs...)
- Bouteille d'eau
- Couverture de survie
- Un peu d'argent liquide
- Photocopie des papiers administratifs

Pour en savoir plus...

NUMEROS UTILES

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
Météo France sur le département de la Loire	08 99 71 02 42 04 77 55 89 89 www.meteofrance.com
Mairie de St Christo-en-Jarez	04 77 20 85 19 www.st-christo.fr
L'institut des risques majeurs	www.irma-grenoble.com
Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durable	www.prim.net
Carte vigilance des crues sur le site France INTER St Etienne	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr 99.5 MHz

DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE

- Le Dossier Départemental sur les risques majeurs : recense les risques majeurs sur l'ensemble du département.
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels. Etabli par les services de l'Etat, ce document a pour objet de cartographier les zones soumises aux risques naturels et d'y définir les règles d'urbanisme et de construction.